

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. 40 <sup>m</sup> matin.	7 h. 28 <sup>m</sup> matin.	9 h. 10 <sup>m</sup> matin.	8 h. 56 <sup>m</sup> matin.	5 h. 53 <sup>m</sup> soir.	10 h. 13 <sup>m</sup> soir.	4 h. 39 <sup>m</sup> matin.
5 h. 10 <sup>m</sup> soir.	1 h. 40 <sup>m</sup> soir.	2 h. 51 <sup>m</sup> soir.	4 h. » » soir.	4 h. 22 <sup>m</sup> soir.	11 h. 6 <sup>m</sup> »	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	2 h. 48 <sup>m</sup> soir.
10 h. » »	5 h. 40 <sup>m</sup> »	7 h. 34 <sup>m</sup> »	8 h. 52 <sup>m</sup> »	9 h. 33 <sup>m</sup> »			

**Train de marchandises facultatif :** (Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.)

**Train de foire :** (Départ de Libos. — 6 h. 43<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 8 h. 48<sup>m</sup> matin.)

Cahors, 5 Juillet.

La politique de M. de Bismarck s'affirme de plus en plus dans le sens conservateur. Non-seulement chaque jour apporte une force nouvelle à l'alliance des conservateurs allemands de toute nuance, avec les catholiques; mais ces derniers viennent d'obtenir la retraite de leur ennemi mortel, M. Falk, ministre des cultes. C'est M. Falk qui est le principal auteur des lois de mai, contre lesquelles l'Eglise catholique prussienne lutte depuis tant d'années.

D'un autre côté, des nouvelles d'Autriche annoncent le triomphe des candidats conservateurs dans le renouvellement électoral qui vient d'avoir lieu.

Tandis que ces grands faits se produisent, nous avons en France un ministre de l'instruction publique qui veut nous ramener au régime des suspects, et qui ouvre la porte aux passions les plus révolutionnaires. En même temps, les défenseurs de ce ministre se croient assez sûrs du succès de la démagogie, pour demander le BANNISSEMENT des congrégations religieuses qui leur déplaisent.

En Europe, les peuples s'abritent sous la tutelle des idées conservatrices; mais en France on prononce des discours qui peuvent se traduire ainsi : *place aux jacobins!* Nous regrettons que la majorité du cabinet n'ait pas rompu avec M. Jules Ferry, dont on comprendra plus tard la détestable et dangereuse influence.

On lit dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* :

On nous affirme de façon très-positive, qu'un groupe assez nombreux de bonapartistes, préoccupés de trouver un prince de la famille Bonaparte qui n'ait point été mêlé aux graves dissentiments qui agitaient, il y a quelques années, le parti impérialiste, songerait à mettre en avant le prince Jérôme Bonaparte Patterson, qui, ayant constamment habité l'Amérique, a toujours été étranger aux luttes de la famille et du parti. Il est vrai que, pour la même raison, il est parfaitement inconnu en France. Cela n'empêche pas que sa candidature n'ait rencontré déjà quelques adhérents parmi ceux qui ne veulent, à aucun prix, du prince Napoléon, et comprennent bien qu'il leur sera impossible de faire du prince Victor, un prétendant malgré son père. Il faut s'attendre à voir le nom du prince Jérôme Patterson, lancé par des journaux anglais et repris ensuite par une feuille parisienne que l'on nous cite.

M. Jérôme Bonaparte Patterson est fils de la première femme de Jérôme Bonaparte, frère de Napoléon I<sup>er</sup>. Quand ce jeune frère fut devenu roi de Westphalie, par la volonté de son aîné, il obtint la cassation de son premier mariage, qui était cependant absolument légal. A cette époque il y avait la loi des accommodements. C'est du second mariage avec une princesse d'Europe, qu'est issu le prince Jérôme Napoléon, aujourd'hui héritier des prétentions impériales.

Il s'agirait donc de faire revivre (en famille, bien entendu), la légitimité du premier mariage, et ce serait le second qui serait valable.

Voilà donc trois Bonaparte pour un pays qui n'a plus de trône, et qui se souviendrait certainement, s'il en avait un, que la vraie famille de nos rois n'est pas éteinte, et qu'elle est même assez bien représentée par des princes vaillants qui servent la patrie dans l'armée et dans la marine.

La dépêche suivante est vraiment curieuse :  
New-York, 1<sup>er</sup> juillet.

Le *New-York-Herald* publie ce matin un article sur les embarras du parti bonapartiste quant au choix d'un successeur au prince impérial. Il recommande aux chefs de prendre le colonel Jérôme Bonaparte de Baltimore, comme réunissant en sa personne toutes les qualités propres à faire cesser les divisions qui existent dans le parti. D'abord, il est bon catholique, et son choix plairait à l'Eglise, qui a toujours considéré comme valide le mariage de sa grand-mère. A l'armée, il ne pourrait être qu'acceptable comme un brave soldat, possédant une éducation militaire supérieure. Et si jamais le gouvernement républicain cessait d'être celui de la France, il n'y a certainement aucun membre de la famille Bonaparte qui, selon le *Herald*, concilierait les suffrages républicains au même degré que le colonel Jérôme Bonaparte, à cause de son éducation américaine.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 4 juillet.

M. Keller défend avec beaucoup de talent les universités catholiques. Il a un vif succès lorsqu'il donne lecture à la Chambre de divers passages des discours prononcés dans les loges maçonniques par le E. J. Ferry.

M. Spuller répond.

M. le baron Reille défend un amendement relatif au jury d'Etat, lequel est repoussé.

Il en est de même d'un amendement de M. Blanchère, et d'un autre de M. Beaussire.

L'article 1<sup>er</sup> du projet du gouvernement est adopté.

Suite de la discussion des projets-Ferry.

L'article 7 ne viendra probablement en discussion que lundi. M. Léon Renault, assure-t-on, prendra la parole.

## SÉNAT

Séance du 3 juillet.

Discussion du projet de loi relatif aux conditions du retour à Paris.

Le Sénat repousse un contre-projet de M. Fresneau.

M. Buffet demande que le président de la République soit autorisé à décider spontanément, suivant les circonstances et par décret, que les Chambres viendraient siéger à Versailles.

Il rappelle que de grandes assemblées ont été honteusement asservies par l'émeute, par la plus vile, la plus immonde populace; et il exprime le ferme espoir que nous serons préservés dans l'avenir du retour de journées parlementaires comme celle du 31 mai où une Chambre envahie eût la bassesse et la lâcheté de déclarer que ses envahisseurs avaient bien mérité de la patrie.

M. Jules Simon combat l'amendement, qui n'a été repoussé qu'à une faible majorité.

Une partie du centre gauche a voté avec les droites pour l'amendement.

Les neuf articles et l'ensemble du projet sont successivement votés. Il y a environ 50 voix de majorité pour le projet de retour à Paris, tel que l'a conçu le gouvernement et que l'a accepté la commission.

Donc, le Sénat revient au Luxembourg.

Mais si la haute Assemblée se constitue en haute cour de justice, elle désignera le lieu où elle devra siéger.

## REVUE DES JOURNAUX

Le discours de M. Bardoux et l'intolérance de la majorité occupent tous les journaux.

On lit dans la *France* :

M. Bardoux s'est pénétré dans son discours de l'esprit de liberté que lui avait dicté son projet, et il a fait entendre à la Chambre de ces accents de sincérité qu'elle semblait avoir désappris, depuis qu'on développe quotidiennement devant elle la théorie d'un Etat « paternel » levant sans cesse le bras pour frapper. Chose étrange, M. Bardoux a parlé la langue de la liberté, dans une discussion sur la liberté!

Il a fait surtout bonne justice de cette odieuse théorie autoritaire en vertu de laquelle un groupe d'individus peut, à un moment donné, opprimer tous les autres au nom de l'Etat. Il a montré avec beaucoup de force que ce titre même qu'on invoque, à grand renfort de citations, n'est qu'un titre sans valeur, que l'Etat d'aujourd'hui n'a aucun rapport avec l'Etat d'autrefois, et que le suffrage universel, en universalisant l'Etat, ne permet plus à personne de parler exclusivement en son nom.

Cet Etat qu'on invoque, cet Etat despotique qu'on prend pour modèle par la plus étrange des aberrations, qu'était-il donc quand il lançait contre les jésuites ces ordonnances qu'on fait revivre aujourd'hui? Était-ce un Etat constitué démocratiquement, selon les règles constitutionnelles, à l'abri du caprice des dépositaires de l'autorité? Était-ce l'Etat où tous les pouvoirs nus valent que par leur ensemble sans qu'un seul puisse agir isolément contre la volonté des autres?

Non, l'Etat qui a fourni à la commission et à son rapporteur tant de citations érudites, c'était un bouddoir ou un confessionnal; l'Etat c'était le roi dans la main d'une femme ou d'un prêtre, et cette femme et ce prêtre n'étaient eux-mêmes que les instruments d'une coterie. Voilà quelles étaient alors les influences gouvernementales. La coterie la plus forte opprimait la plus faible, et les jésuites, tour à tour, vainqueurs ou vaincus dans cette bataille de l'intrigue, passaient, comme tous les ministres d'alors, de la cour à l'exil et de l'exil à la cour.

Et c'est ce fonctionnement de petits ressorts et de petits rouages, c'est là la machine qu'on voudrait adapter à un corps électoral de dix millions d'électeurs! On suppose donc que la souveraineté nationale peut être séduite et captée par un jésuite comme le premier roi venu; on n'a donc pas plus de confiance dans la virilité du peuple, dans son bon sens, dans son amour de la liberté, que dans la débilité ou dans l'infatuation d'un monarque élevé dans l'ignorance et dans la flatterie!

Vingt fois, nous avons dit tout cela ici même, mais c'était une fête pour nous de l'entendre redire à la tribune par un homme dont les convictions politiques, restent peut-être en deçà des nôtres, mais dont les vues toujours larges, et les mobiles toujours généreux, ont fait un des serviteurs les plus utiles de la liberté.

On lit dans la *Français* :

Les hommes politiques qui n'étaient pas allés à Versailles ne pouvaient croire que la majorité de la Chambre eût poussé l'intolérance jusqu'à supprimer la seconde délibération de la loi contre la liberté de l'enseignement supérieur. Ils croyaient à quelque confusion commise par les correspondants des journaux, qui annonçaient le vote d'urgence. C'était montrer trop de confiance.

Le *Journal des Débats* comprend parfaitement ce qu'a eu de scandaleux la suppression de la seconde délibération. Il atténue de son mieux l'effet du vote d'urgence. « La Chambre dit-il, a adopté une ré-

solution délicate, mais peut-être nécessaire. »

Du reste, de toutes parts s'élèvent contre les projets de M. Ferry, des protestations éloquentes. Ne tenons pas compte, si on le veut, des vœux des catholiques qui forment en France la grande majorité. Nous avons reçu hier une brochure ayant pour titre : « *Lettre d'un protestant à M. Jules Ferry.* » Cette brochure est publiée chez M. Sandoz et Fischbacher. Le nom des éditeurs suffit pour attester que le correspondant de M. Jules Ferry n'est rien moins qu'un « cléricale » masqué. MM. Sandoz et Fischbacher sont les éditeurs les plus en vue du protestantisme libéral. L'écrit dont il s'agit porte d'ailleurs à chaque page les marques des préjugés les plus ardents contre l'Eglise romaine et contre les jésuites. Il est, nous dit-on, d'un des représentants les plus autorisés du protestantisme français. Comment se fait-il cependant que l'auteur se prononce avec énergie contre les projets du ministre de l'instruction publique? C'est que l'écrivain est un libéral très franc et très résolu.

Nous engageons les républicains exaltés à lire les lignes suivantes du *Temps* :

Il est de plus en plus évident qu'il s'agit pour une partie de la majorité et de l'opinion moins d'une réforme de l'enseignement à opérer que d'une politique d'action ou de réaction à inaugurer contre le cléricisme, la majorité approuvant, avec raison le but, ne marchant pas sur les moyens; elle oublie trop qu'un gouvernement se caractérise par ses moyens comme par son but; la République doit gouverner, non-seulement pour d'autres choses et par d'autres hommes, mais autrement que la monarchie; elle est une méthode autant qu'un principe, et, quand ses adversaires lui demandent la liberté, ils l'honorent et la fortifient bien plus encore qu'ils ne l'exploitent. Ce sont là des vérités antérieures et supérieures aux ministères comme aux parlements, et nous ne regrettons pas d'avoir paru abandonner un instant les amis que nous comptons dans le Cabinet et dans la Chambre, pour défendre une tradition libérale qui est notre bien commun, et dont il nous remercieront peut-être un jour d'avoir gardé le dépôt.

Le *Temps* se rend compte, on le voit, du résultat que la politique actuelle doit produire sur tous les hommes qui, venus des anciens partis, sont arrivés loyalement à la République, sans se douter des projets que l'on méditait.

Les observations suivantes de la *Gazette de France*, sont pleinement justifiées par le spectacle que nous avons sous les yeux :

Quand M. Jules Ferry vient se poser en père de famille universel, en précepteur nécessaire des générations à venir qu'il prétend façonner à sa triste image, il se met, ainsi que tous ceux qui l'applaudissent et qui votent ses projets de loi, en contradiction formelle avec toutes les théories, avec tous les principes de l'école républicaine.

On comprend qu'il ne leur est pas possible de justifier par un raisonnement quelconque le prétendu DROIT DE L'ETAT sur lequel ils fondent leurs mesures d'absolutisme.

Elles ne sont défendables, en effet, ni au point de vue de la justice, ni au point de vue de la logique.

La violence, la force, voilà, en réalité, leurs seuls mobiles. Ils ont raison d'invoquer les précédents du premier empire; ce ne sont, en effet, que des impérialistes, moins la personne de l'empereur. Le despotisme est le seul but auquel ils tendent, et l'arbitraire leur seul procédé de gouvernement.

## INFORMATIONS

Une réunion a eu lieu dans une salle de la rue de Rivoli, à Paris, sous la présidence de

M. Chesnelong, pour entendre un discours de M. Numa Baragnon sur la liberté de l'enseignement.

M. Chesnelong, au cours d'une longue allocution, a prononcé cette parole, que les congrégations non autorisées étaient « la gloire de la France. »

Après lui, M. Baragnon a comparé M. Jules Ferry à Louis XIV, en trouvant celui-ci beaucoup moins despote que le ministre de l'instruction publique.

M. Jules Ferry se plaint d'être mal soutenu par ses collègues, qui commencent à voir tous les inconvénients de la campagne contre la liberté d'enseignement. M. Waddington, personnellement, paraît fort ennuyé de l'initiative prise par le ministre de l'instruction publique.

On croit généralement que M. Rouher est sincère quand il annonce sa détermination de quitter la vie politique, mais qu'il reviendra sur cette détermination, et déjà on indique la discussion des traités de commerce comme étant celle dans laquelle il fera sa rentrée.

(Français).

Le *Voltaire* assure que M. Girard, sous-directeur au commerce intérieur, remplace M. Ozenne comme directeur.

Plusieurs journaux disent que les Chambres se prorogeront vers le 10 août.

M. Christophle refuse de constituer le jury d'honneur réclamé par le directeur de la *Lanterne*.

Les journaux affirment qu'aucune enquête n'a été ordonnée sur les faits portés à la tribune par M. Christophle.

Le ministre de l'intérieur a soumis au Conseil d'Etat un projet réglant l'organisation des hospices cantonaux et de tous les établissements d'assistance desservant des groupes de communes. Désormais ils constitueraient des établissements publics et seraient administrés par les maires des communes intéressées, le conseiller général et le conseiller d'arrondissement.

La sous-commission des tarifs s'est occupée hier de la marbrerie.

Différents journaux parlent de l'organisation à Paris et en province de réunions publiques, afin de faire prévaloir la liberté de l'enseignement. Les promoteurs de ces réunions seraient des sénateurs et des députés de la droite.

Hier, à la chapelle Saint-Ferdinand-les-Ternes, il a été célébré une messe commémorative pour le repos de l'âme du jeune prince Louis. L'assistance était nombreuse.

Les élèves du lycée Fontanes ont ouvert une souscription pour envoyer une couronne à Chislehurst.

L'*Estafette* annonce que le *Triboulet* a reçu une assignation. Il est prévenu de diffamation envers M. Bouchet-Cadait, directeur de la sûreté. L'affaire viendra le 27.

On a remarqué que vingt-quatre membres du centre gauche et quatre de la gauche avaient voté avec la minorité pour le contre projet Bardoux. Ces députés sont MM. Bastid, Barthe, Beaussire, Cadot, Choron, Deusy, de Gasté, Gévelot, La Caze, Lanel, Laumond, Lebaudy, de Marcère, d'Osmoy, Pinault, Léon Renault, Ribot et de Tillancourt, du centre gauche, et MM. Lamy, Mention, Roux, Teissèdre, de la gauche. Le nombre des abstentions s'est élevé à trente, dont vingt et une voix appartenant aux diverses nuances de gauche.

Voici la partie du testament du Prince impérial qui n'avait pas été publiée :

Je lègue 200,000 fr. à mon cousin, le prince J.-N. Murat.

Je lègue 100,000 fr. à M.-G. Pietri, en reconnaissance de ses bons services.

Je lègue 100,000 fr. à M. le baron Corvisart, en reconnaissance de son dévouement.

Je lègue 100,000 fr. à M<sup>lle</sup> de Lermine, qui s'est toujours montrée si attachée à ma mère.

Je lègue 100,000 fr. à M. A. Filon, mon ancien

précepteur.

Je lègue 100,000 fr. à M. L.-N. Conneau.

Je lègue 100,000 fr. à M. N. Espinasse.

Je lègue 100,000 fr. au capitaine A. Bizot — tous trois mes plus anciens amis.

Je désire que ma chère mère constitue une pension viagère de 40,000 fr. au prince L.-L. Bonaparte.

Une pension viagère de 5,000 fr. à M. Bachon, mon ancien écuyer.

Une pension viagère de 2,500 fr. chacune à M<sup>me</sup> Thierry et à Uhlmann.

Je désire que tous mes autres serviteurs ne soient jamais privés de leurs appointements.

Je désire laisser au prince N.-Charles Bonaparte, au duc de Bessano et à M. Rouher, trois des plus beaux souvenirs que mes exécuteurs testamentaires pourront désigner.

Je désire laisser aussi au général Simmons, à M. Strode et à monsieur Goddard, trois souvenirs que mes exécuteurs testamentaires désigneront parmi les objets de valeur qui m'appartiennent.

Je lègue à M. F. Pietri mon épingle surmontée d'une pierre (œil de chat), à M. Corvisart mon épingle (perle rose);

A M<sup>lle</sup> de Lermine, un médaillon contenant les portraits de mon père et de ma mère;

A M<sup>me</sup> Lebreton, ma montre en émail, ornée de mon chiffre en diamants;

A MM. Conneau, Espinasse, Bizot, J.-N. Murat, A Fleury, P. de Bourgoing, S. Corvisart, mes armes et uniformes, si ce n'est toutefois le dernier que j'aurai porté et que je laisse à ma mère.

Je laisse à M. d'Entraigues une épingle surmontée d'une perle fine ronde de forme qui m'a été donnée par l'impératrice.

Je prie ma mère de vouloir bien distribuer aux personnes qui m'ont témoigné de mon vivant quelque attachement les bijoux ou objets de moindre valeur qui pourraient me rappeler à leur souvenir.

Je lègue à M<sup>me</sup> la comtesse Clary mon épingle surmontée d'une belle perle fine.

Au duc de Huescar, mon cousin, mes épées espagnoles.

NAPOLÉON.

Le tout est écrit de ma propre main.

Vient ensuite le codicille que nous avons reproduit en entier.

Le tout est suivi de cette note :

L'enveloppe contenant le testament a été ouverte et le testament a été lu, à Camden-Place, le vendredi 27 juin, et les signatures ci-après figurent au nombre de celles apposées au bas du procès-verbal qui a été dressé en cette circonstance :

- L.-L. Bonaparte,
- Napoléon-Charles Bonaparte,
- J.-N. Murat,
- Noailles, duc de Mouchy,
- Duc de Huescar,
- Duc de Bassano,
- E. Rouher,
- Joseph Primoli,
- Napoléon de Roccajovine,
- Duc de Feltre,
- Comte Davillier Regnaud de Saint-Jean d'Angély,
- Vicomte Aguado,
- Baron Corvisart,
- Franceschini Pietri,
- Colonel Brady,
- Charles Stewart,
- Wilmer M. Harris, notaire public, à Londres.

Le *Constitutionnel* publie la note suivante :

« D'après des rumeurs fort accréditées, quelques journaux bonapartistes, soit en province, soit à Paris, cesseraient prochainement de paraître. »

Le même journal assure que le prince Napoléon a pris pour interprète de ses sentiments auprès de l'impératrice son cousin le prince Murat; et le prince Murat a été chargé par l'impératrice d'exprimer des remerciements au prince Napoléon.

On paraît très satisfait au Vatican de la visite du prince Battenberg, d'abord à cause des conséquences que cette visite peut avoir sur le sort de l'église catholique en Bulgarie, ensuite à cause des bonnes nouvelles apportées par le prince au Vatican de la part des empereurs de Russie et d'Allemagne.

Le prince était, en effet, chargé par ces souverains de voir le Pape, de lui remettre des dépêches et de lui donner en leur nom des assurances bienveillantes sur leurs rapports ultérieurs avec le Vatican.

M. Jules Simon a donné lecture au Sénat de son rapport sur le projet de loi fixant les conditions dans lesquelles devra s'effectuer la rentrée des Chambres et du pouvoir exécutif à Paris. Ce document rappelle brièvement les motifs qui ont décidé le vote du Congrès et que M. Jules Simon résume en quelques mots heureux : « Le séjour

de Paris est nécessaire au gouvernement, et le gouvernement est nécessaire à Paris. Ne pouvant l'en ôter, vous allez l'y rejoindre. »

N'insistons pas sur les détails matériels d'installation que le rapporteur traite avec l'étendue et la précision désirables; nous préférons nous arrêter à la question de savoir dans quelles circonstances et à quelles conditions les Chambres pourront se transporter hors Paris.

M. Jules Simon écarte d'abord l'hypothèse de troubles politiques; il n'y croit pas.

Il y a ensuite le cas où la Chambre des députés serait saisie d'une demande de mise en accusation contre le président ou les ministres, le cas où le Sénat serait saisi d'une demande de dissolution, le cas où il y aurait lieu de réunir le Congrès, enfin le cas où le Sénat serait constitué en haute cour de justice.

Le rapport ne retient de ces quatre motifs de déplacement que les deux derniers.

Le procès intenté à M. Paul de Cassagnac devant la cour d'assises de la Seine, est venu jeudi. Aucun juré n'a été récusé. Après la constitution du jury, M. Paul de Cassagnac a déclaré n'avoir pour le moment aucune observation à présenter. M. le procureur général Dauphin a prononcé le réquisitoire. Il reconnaît tous les droits de discussion même s'appliquant à la forme du gouvernement, mais pas le droit d'injurier. M. Dauphin a cité les passages des articles du *Pays* qui constituent une injure, et a terminé en invitant le jury à ne pas laisser la presse déshonorer le pays et contribuer à sa décadence.

M. Paul de Cassagnac a répondu; il a déclaré n'avoir pas perdu l'espérance dans l'avenir. Il a confiance dans le jury de Paris; il repousse l'accusation d'avoir insulté l'armée et la magistrature. Il reproche au gouvernement de le poursuivre et de laisser imposer les articles des journaux républicains qui attaquent la morale et la religion. Il cite les articles des journaux républicains.

M<sup>e</sup> Lachaud prend ensuite la parole et plaide seulement le point de vue de la jurisprudence.

Après le résumé du président, le jury entre dans la salle des délibérations.

Il en ressort avec un verdict négatif.

M. Paul de Cassagnac est acquitté.

Tous les journaux qui apprécient l'acquiescement de M. Paul de Cassagnac disent que cet exemple indique un gouvernement qu'il doit accorder la liberté de la presse.

### CHRONIQUE LOCALE

On lit dans le *Républicain du Lot* :

IL FAUT que les Jésuites SUCCOMBENT et DISPARAISSENT de notre société : IL FAUT qu'ils aillent AILLEURS, cultiver les veuves riches, exploiter l'orgueil et la sottise de l'homme.

Nous n'HÉSITONS pas à exprimer ce sentiment au risque de nous faire dire par le *Journal du Lot* que nous sommes des proscriptionnaires, des Jacobins.

Telle est la douce République du radicalisme dans le Lot.... et un peu partout. Ce n'est, à aucun titre, la République des hommes qui veulent le gouvernement (qu'on leur avait promis) du pays par le pays, avec la liberté pour tous.

Les radicaux rouges demandent le bannissement des Jésuites. Nous ne sommes pas peut-être loin du jour où les radicaux d'une autre couleur demanderont le bannissement des franc-maçons.. L'avenir de la France ne devrait appartenir ni aux uns, ni aux autres.

Il faudrait être bien sourd pour ne pas entendre les clameurs qui s'élèvent d'une extrémité du pays à l'autre, contre cette politique agressive, violente et anti-libérale suivie par la majorité des gauches. Il faudrait être bien aveugle pour ne pas voir la désagrégation qui s'opère depuis quelques mois.

Tant pis pour ceux qui ne veulent ni voir, ni entendre.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante :

New-York 1<sup>er</sup> juillet

Une perturbation atmosphérique arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, affectant peut-être celles de la France,

entre les 4 et le 6 juillet. Fortes pluies, éclaircies, forts vents rétrogradant du sud au nord-ouest.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Rhétorique. — 1<sup>er</sup> Pélissier; 2<sup>e</sup> Raygasse.

Géographie. — 1<sup>er</sup> Pélissier; 2<sup>e</sup> Raygasse.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Bariéty; 2<sup>e</sup> Tsalou.

Anglais. — 1<sup>er</sup> Grenat; 2<sup>e</sup> Lescol.

Thème grec. — 1<sup>er</sup> Bergon; 2<sup>e</sup> Mercier, M.

Quatrième.

Cinquième.

Calcul. — 1<sup>er</sup> Roux; 2<sup>e</sup> Vieussens.

Géographie. — 1<sup>er</sup> Gibrat; 2<sup>e</sup> Bouyssou, A.

Sixième.

id. 1<sup>er</sup> Laur; 2<sup>e</sup> Parant.

Septième.

id. 1<sup>er</sup> Ganiayré; 2<sup>e</sup> Marbot.

Huitième.

Version latine. — 1<sup>er</sup> Pougé; 2<sup>e</sup> Bénéch, E.

CLASSE PRIMAIRE. (1<sup>re</sup> division.)

Géographie. — 1<sup>er</sup> Gratacap; 2<sup>e</sup> Boisse.

id. 1<sup>er</sup> Mendaille; 2<sup>e</sup> Lascroux.

3<sup>e</sup> division.

id. 1<sup>er</sup> Pinel; 2<sup>e</sup> Bouzerand, J.

4<sup>e</sup> division.

id. 1<sup>er</sup> Salomon; 2<sup>e</sup> Lanteirès, P.

Enseignement secondaire spécial.

1<sup>re</sup> année

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Labro; 2<sup>e</sup> Besse.

(Année préparatoire).

id. 1<sup>er</sup> Souleilhou; 2<sup>e</sup> Simonis.

Le Proviseur,

VASTICAR.

L'Orphéon de Cahors donne, demain dimanche, un concert, avec le concours de la Musique du 7<sup>e</sup> de ligne, de M. Soulacroix, du théâtre royal de la Monnaie, à Bruxelles et de M. Mosnier.

### AVIS

L'examen des candidats aux bourses dans les Lycées et au Prytanée militaire aura lieu le jeudi, 10 juillet courant, à 8 heures du matin, dans l'une des salles du Lycée de Cahors.

### Tremblement de terre à Venise.

Le 23 juin, à 5 heures et demie du matin, une secousse de tremblement de terre a été ressentie à Venise. Elle a duré cinq secondes. Les sonnettes d'un grand nombre de maisons ont été mises en branle et les objets suspendus, aux murs des chambres se sont balancés pendant longtemps. A San Benedetto (Tarento), le 21 juin, un bruit semblable au grondement du tonnerre a été entendu et l'on a ressenti une violente secousse de tremblement de terre. Comme poussés par une force unique, les habitants se sont élancés hors de leurs habitations, la terreur empreinte sur le visage. La secousse (verticale) a été forte, mais grâce à sa courte durée (près de 3 secondes), on n'a eu à déplorer d'autres malheurs que quelques crevasses aux murs des vieilles maisons. Dans la soirée il y a eu une autre secousse légère. Dimanche matin, à 5 h. 25, les habitants ont été réveillés brusquement par une forte secousse. Cette secousse a été heureusement courte. Les dégâts consistent en quelques crevasses et la chute de quelques toiles. La population est cependant sérieusement alarmée.

### Deux victimes de la foudre.

Le *Courrier de Bayonne* rapporte que dimanche dernier la foudre a occasionné un terrible accident dans la commune d'Urt.

Trois jeunes gens de la même famille, 2 frères, Joseph et Pascal Faure, âgés de 28 et 21 ans et leur sœur Valérie Faure, âgée de 25 ans, étaient occupés dans un champ attendant à leur métairie du Claou, située à 1,500 mètres de la gare, à sarcler du maïs au moment de l'orage; il n'abandonneront pas malheureusement, leur occupation, car le fluide électrique, tomba dans le champ, les renversa tous trois, bien qu'ils fussent à une certaine distance les uns des autres.

Les voisins accoururent, et l'un des premiers, le docteur Castaigns. Valérie Faure était tombée la face contre terre; des ecchymoses étaient remarquées, sur le thorax et auprès du cadavre de cette jeune fille, on voyait, dans le sol, cinq trous de la profondeur de 20 et 30 centimètres; la mort avait été instantanée et semblait le résultat d'une congestion cérébrale. A 30 mètres plus

M. Pascal Faure gisait également sans vie, étendu sur le dos, et avait la bouche pleine d'écumé bronchique : la mort avait été produite par une asphyxie pulmonaire.

CALENDRIER DU LOT. — Juillet.

Table with 3 columns: Jour, SAINTS, FOIRES. Rows include dates from Monday to Sunday with corresponding saints and fairs.

Lunaisons du mois de Juillet. P. L. le 3, à 9 h. 45 du soir. D. Q. le 11, à 9 h. 4 du matin.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 28 au 5 Juillet

Naissances. Pellissier, Louise, rue du Four Ste-Barbe. Lahro, Léon, rue Valentré. Sembel, Léon, à Regourd.

AVIS

Le sieur Guittard, voiturier, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un service omnibus de la ville à la gare.

BULLETIN AGRICOLE

Le blé, ferme ou en hausse sur la plupart des marchés du Nord et du Nord-Ouest, est sans variation sur ceux du rayon de Paris, du Centre, de l'Est et de l'Ouest.

Samedi, à Londres, le marché était peu animé, mais les détenteurs ont maintenu leurs prix; on a payé 36 sh. pour un chargement de blé de printemps d'Amérique (20,67 les 100 kil.).

DERNIÈRES NOUVELLES

Plusieurs journaux rapportent un bruit d'après lequel le prince Jérôme-Napoléon se serait présenté à l'Élysée et qu'il se serait longuement entretenu avec M. Jules Grévy.

On lit dans la Paix: M. Paul de Cassagnac, en présentant jeudi sa défense devant la Cour d'assises où il comparait comme prévenu d'outrages envers le gouvernement, a dit ceci:

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les nouvelles du Cap annoncent que le lieutenant Carrey sera traduit en conseil de guerre. Les dépositions mortelles du prince Louis-Napoléon arriveront mercredi ou jeudi en Angleterre.

Bourse de Paris

Table with 3 columns: Valeurs diverses au comptant, Cloture du 4 juil., Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, etc.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 344<sup>e</sup> livraison (5 juillet 1879). — Texte: Franchise, par M<sup>me</sup> C. Colomb.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 965<sup>e</sup> livraison (5 juillet 1879). — Le Laos et les populations sauvages de l'Indo-Chine, par M. le docteur Harmand (1877).

Revue Scientifique.

Sommaire du numéro 52 (28 juin). Le système nerveux des crustacés décapodes, par E. Yung. — Berkeley, sa vie et ses œuvres d'après M. Penjon, par M. Espinas.

Revue Politique et Littéraire.

Sommaire du numéro 52 (28 juin). Discours de M. Vacherot, président de l'Académie des sciences morales et politiques, à la séance publique annuelle. — La science de l'éducation.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris. Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr.

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, avoué-licencié, près le tribunal civil de Cahors.

VENTE De Biens Immeubles Dépendant d'une Faillite.

Adjudication fixée au dix-neuf Juillet courant.

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept août mil huit cent soixante-dix-huit, le sieur Antoine Couderc, curateur à la succession vacante du sieur Bernard Ferby, quand vivait négociant, domicilié de la commune de Valroufié, mais demeurant dans la ville de Cahors, où il est décédé, avait été autorisé à faire vendre les biens immeubles ci-après désignés.

- Biens à vendre. 1° Une friche située au lieu de Combel-Nègre, commune de Valroufié, portée à la matrice cadastrale de ladite commune, sous le numéro 751, section A, et contenant environ vingt-huit ares soixante centiares; 2° Une grange et pâtis contigus, sis à Valroufié, portés sous le numéro 1973 P du même plan cadastral et de la même section A, et d'une contenance de vingt-six centiares environ; 3° Une terre située au même lieu de Valroufié, portés sous les numéros 1923 et 1924 dudit plan cadastral et de la même section; et contenant environ deux ares dix centiares; 4° Un pré sis à Palouché, porté sous le numéro 1304 dudit plan cadastral de la même section, et contenant environ deux ares quatre-vingt centiares; 5° Une terre située au même lieu de Palouché, portée sous le numéro 1305 dudit plan et de ladite section, et contenant environ quatre ares vingt centiares; 6° Une terre située au lieu dit Verdier, portée sous le numéro 1576, du même plan et de la même section, et contenant environ cinq ares, vingt centiares; 7° Une terre située au lieu de Combe-Grande, commune dudit Valroufié, portée sous les numéros 1361 et 1362, dudit plan et de ladite section, et contenant environ neuf ares, soixante centiares; une partie de cet immeuble est ou a été en pré.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Valroufié, canton et arrondissement de Cahors, et dépendant tous de la faillite dudit sieur Bernard Ferby, ils seront vendus aux enchères devant M. Galup, juge au tribunal civil, commis à ces fins, et aux charges et conditions ramenées dans le cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal.

neuf juillet courant. En conséquence, l'adjudication des lots surenchérés sera faite le dix-neuf juillet courant, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de cette ville, ainsi qu'il suit:

Le premier lot composé des articles un, deux et trois du cahier des charges et du présent placard sur la mise à prix de... 895 fr. Le troisième lot composé de l'article six dudit cahier des charges et du présent placard sur la mise à prix de... 520 fr.

Pour extrait certifié véritable, A Cahors, le quatre juillet mil huit cent soixante-dix-neuf. L'acqué poursuivant, DELBREIL. Enregistré à Cahors, le... juillet mil huit cent soixante-dix-neuf.

Vente de 55,000 Actions DE LA COMPAGNIE DE RÉASSURANCES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME Capital 35 Millions DIVISÉ EN 70,000 ACTIONS DE 500 FRANCS (LIBÉRÉES DE 122 FRANCS) CONSEIL D'ADMINISTRATION MM. FERDINAND BARROT, G. O. Sénateur, ancien Ministre, Président. BLANCHE (Alfred), C. ancien Conseiller d'Etat.

Directeur: M. A. NIVERT, anc. Directeur à Paris des C<sup>tes</sup> Commercial Union de Londres, — National of Ireland de Dublin, etc. Sous-Directeur: M. H. de HEYNE, ancien Inspecteur de la C<sup>e</sup> d'assurances contre l'incendie: la France

EXPOSÉ La Réassurance est l'acte par lequel une Compagnie d'Assurances transfère à une autre Compagnie une partie de ses polices, en lui cédant comme rémunération une partie de la prime payée par l'assuré.

Ces opérations se traitent uniquement de Compagnie à Compagnie, une société de réassurance ne nécessite qu'une faible dépense d'installation et n'entraîne aucun frais d'inspection, de courtage et de publicité. Son capital entier est employé en rentes françaises, valeurs garanties par l'Etat ou acquisitions d'immeubles, conformément à la loi.

Ces 55,000 actions proviennent du groupe des fondateurs et sont mises en vente au prix de 625 soit: 250 Francs

NET A PAYER COMME SUIT: 100 fr. en faisant la demande; 150 fr. à la répartition.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES: Lundi 14 et Mardi 15 Juillet

A PARIS, au Crédit général français, 116, rue Le Peletier. EN PROVINCE, dans ses Succursales, dans ses Agences et chez ses Correspondants.

En cas de réduction, la répartition sera proportionnelle. Le prospectus et les statuts sont à la disposition du public.

Récompenses à plusieurs expositions DEMANDEZ PARTOUT la

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN DITE ÉLIXIR DES VOSGES TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements,

SOCIÉTÉ ANONYME de  
**STÉARINERIE LYONNAISE**  
 CAPITAL SOCIAL 600,000 FRANCS  
 SIÈGE SOCIAL : 65 Chemin de Gerland, à Lyon  
**ÉMISSION**  
**de 2,400 obligations**  
**HYPOTHECAIRES**  
 de 250 Fr. Remboursables en 40 années  
 Intérêt : **13** Francs par an  
 Payables par semestre les 1er janvier et 1er juillet  
**GARANTIE DES OBLIGATIONS**  
 Ces obligations sont garanties par une première hypothèque prise sur les usines et tous les immeubles de la Société.  
 La moyenne des bénéfices pour les neuf dernières années a été de 83,831 francs assurant plus de deux fois l'intérêt et le remboursement des obligations.  
 Les immeubles et les marchandises sont assurés contre l'incendie pour 1,164,000 francs, les bénéfices

de l'année 1878 ont été de 116,108 francs.  
**PRIX D'ÉMISSION : 245 FRANCS**  
 PAYABLES :  
**20** Fr. en souscrivant.  
**25** » à la répartition.  
**50** » du 15 au 20 août 1879.  
**50** » du 15 au 20 septembre 1879.  
**50** » du 15 au 20 octobre 1879.  
**50** » du 15 au 20 novembre 1879.  
 Les titres libérés à la répartition seront délivrés à 242 fr. 50 net.  
**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE**  
 Du **Samedi 12 au Mardi 15 juillet 1879**  
 à PARIS à la **CAISSE VIVIENNE**, 45, rue, Vivienne,  
 à LYON à la **SOCIÉTÉ, INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DU RHONE** 27, rue Centrale.  
 à MARSEILLE, au **COMPTOIR DE CHANGE**, Adolphe Amoretti, rue St-Ferreol, 4,  
 à LILLE, au **COMPTOIR DE CHANGE DU NORD**, rue Nationale, 6,  
 à BREST, au **COMPTOIR DE BRETAGNE**, 24, rue de la Mairie.

Pour se rendre compte de la sécurité absolue de ce placement, demander des prospectus à la Caisse Vivienne.  
 On peut souscrire dès à présent par correspondance.

**Crédit Foncier de France**  
 Prêts hypothécaires à court terme sans amortissement.  
 Émission d'Obligations foncières à court terme.  
 Le **Crédit Foncier de France** consent des prêts hypothécaires à court terme sans amortissement, d'une durée qui ne dépassera pas 5 années.  
 L'intérêt de ces prêts sera de 4 60 %, sans commission, pour une durée de 4 à 5 ans.  
 Ce taux pourra être réduit, suivant accord, pour les prêts d'une durée inférieure à 4 ans.  
 Le **Crédit Foncier de France** met aujourd'hui en souscription des Obligations foncières à court terme, au porteur ou nominatives, aux taux suivants :

à 1 an d'échéance	2 %
à 2 ans »	2 1/2 %
à 3 ans »	3 %
à 4 et à 5 ans »	4 %

Les Obligations au porteur sont de 500 fr., les Obligations nominatives sont de toute somme multiple de 100 francs.  
 S'adresser : pour Obligations, au **Crédit foncier de France** et à MM. les Trésoriers Généraux et les receveurs particuliers de finances ;  
 Pour les prêt au **Crédit foncier de France** aux Notaires.  
**Livret des familles.**  
 MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le **Livret de Famille** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.  
 Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**EXTRAIT DE SANG**  
 Les Pilules dragées d'Extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés ; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.  
 Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

*Eaux minérales de Miers.*  
 Gare de Rocamadour  
**HOTEL CARBOIS**  
 à Alviagnac (Lot)  
 L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.  
 Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.  
 M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la *Fontaine minérale de Miers*, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.  
 M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,  
 L'Omnibus ed l'Hôtel CARBOIS.

**CAFÉ DE GLANDS DOUX**  
 DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.  
 Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.  
 — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : **LECOQ ET BARGOIN.**  
 Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

**MACHINES A VAPEUR VERTICALES**  
 Exposition universelle de 1878 : MÉDAILLE D'OR  
 4 DIPLOMES D'HONNEUR  
 MÉDAILLE D'OR ET GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872  
 Médaille de Progrès à Vienne 1875. Membre du Jury Paris 1875  
 Demi-fixes, fixes ou locomobiles de 1 à 20 chevaux. Toutes ces machines ont leur mécanisme en acier fondu forgé. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner brûlant toute espèce de combustible, conduites et entretenues par le premier venu, et s'appliquant, par la régularité de leur marche (assurée par le régulateur Andrade), à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture. Toutes ces machines peuvent faire au frein presque le double de la force pour laquelle elles sont vendues.  
 Chaudières incrustées à bouilleurs croisés, nettoyage facile.  
**J. HERMANN-LACHAPPELLE** 114, r. du Faub.-Poissonnière, Paris.  
 Envoi franco des prospectus détaillés.

**PLUS de CHEVAUX COURONNES!!!** Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, plaies, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le **Réparateur TRICARD**. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie **TRICARD**, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard). — Se trouve dans les Pharmacies.

**DOUCEDE,**  
 Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,  
 à Cahors.  
 J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC**, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.  
 Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.  
**DOUCEDE, marchand tailleur.**

**LES PÉNITENTS**  
*Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.*  
 Par **M. B. MASSABIE**, Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.  
 Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier.  
 A Figeac, chez l'auteur : 3 fr. 50 (franco par la poste).  
 A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

**A VENDRE**  
**Une Machine**  
 A Vapeur Locomobile, d'occasion  
 De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.  
 Pour tout renseignement, s'adresser à **M. COURTÉJOUL**, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

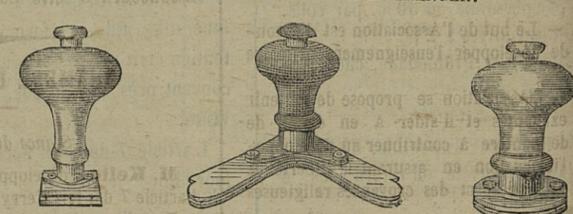
COMPAGNIE DES  
**SALINS de la MÉDITERRANÉE**  
 La SOUSCRIPTION PUBLIQUE aux 4,400 Actions de 500 francs de cette C<sup>e</sup> sera ouverte du 12 au 15 juillet, à la **BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT** 7, rue Lafayette, à Paris.  
 On peut souscrire par correspondance en envoyant les fonds. On verse 500 francs par action entièrement libérée. Les actions des Salins du Midi sont cotées actuellement 1,250 fr. à la cote officielle.  
 Les demandes inscrites avant l'ouverture de la Souscription publique ne seront pas réduites.  
 Envoi gratuit du Prospectus sur demande affranchie.

**LA NATIONALE**  
 Compagnie d'Assurances sur la Vie  
 ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18  
 Anciennement Compagnie Royale  
**FONDS DE GARANTIE : 160 MILLIONS**  
**ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE**  
 Participation dans les bénéfices de la Compagnie  
**RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE**  
 Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie..... 48,412,727 fr.  
 Arrérages payés aux Rentiers..... 153,543,717 fr.  
 Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière..... 17,776,073 fr.  
 S'adresser pour les renseignements, à **M. Bénéch, à Cahors; M. Puel, à Figeac ; Lacambre, Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.**

**DEMANDE**  
 On demande un clerc de notaire au courant des affaires : Logement et 100 ou 150 francs par mois, suivant capacités.  
 S'adresser à **M<sup>e</sup> Delfarguee**, notaire à Catus.  
**LES CÉLÉBRITES MÉDICALES** recommandent l'emploi du **SAVON ROYAL de THRIDACE de VIOLET** pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.

**12<sup>e</sup> année**  
**LE MONITEUR**  
 DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE  
 Paraît tous les Dimanches en grand format de 16 pages  
**RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :**  
 Bulletin politique. — Bulletin financier.  
 Revenus de toutes les valeurs de la Bourse, Recettes de ch. de fer, Correspondance étrangère.  
**4** fr. PAR AN  
 Coupons échus, appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Bulletin agricole. Liste des tirages. Vérifications des notes sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.  
**PRIME GRATUITE**  
**Manuel des Capitalistes**  
 1 fort vol. de 430 pages in-8°  
 Ouvrage le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour, contenant l'histoire de toutes les valeurs.  
 Paris — 7, rue Lafayette — Paris  
 Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

**Pharmacie Centrale de Cahors**  
**ESCROUZAILLES**  
 PHARMACIEN  
 Successeur de **F. VINEL**  
 Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la **Pharmacie Centrale**, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de **M. FILHOL**, professeur de chimie et Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.  
 On trouvera à la **Pharmacie centrale**, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères l'Elisir vermifuge, le sirop et pastil les des Chantres de **F. VINEL**, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clys pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.  
 Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina ; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires ; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins ; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables ; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure ; l'eau chimique contre la chute des cheveux ; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau ; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botois, Vinaigre de toilette, etc., etc.

**APPAREILS**  
 Pour humecter et fermer les enveloppes de lettres.  
 Pour humecter, coller les Timbres-poste et toutes étiquettes gommées.  
 BREVETÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.  
  
 Appareils pour timbres-poste Prix : 5 et 6 Francs  
 Appareils pour fermer les enveloppes Prix : 7 et 8 Francs.  
 Appareils pour étiquettes Prix : 5 et 6 Francs.

Il arrive fréquemment, qu'en mouillant la partie gommée des enveloppes pour les fermer on se coupe la langue ou les lèvres et si la matière gommée s'introduit dans la blessure, le sang devient vicié et la mort peut s'en suivre.  
 Ce danger, de même que le goût désagréable qu'on éprouve en humectant la partie gommée des Enveloppes et des Timbres avec la langue, est évité par l'emploi de ces **Appareils**.  
 Les Enveloppes sont mieux fermées les Timbres mieux collés et les étiquettes peuvent s'imprimer et se coller en même temps, et le travail se fait plus rapidement.  
 L'emploi de ces appareils est des plus simples. De plus leur prix, étant très-minime, se trouve à la portée de tout le monde.  
 Se vendent chez  
**LARRIVE, mercier à Cahors.**  
 Machines à coudre de tous systèmes.  
**Coupe-Boutonnères** breveté S. G. D. G. — Prix : 2 fr.

**RECUEIL**  
 DE  
**Vieilles Chansons Quercynaises**  
 par **M. DAYMARD**,  
 Ingénieur civil à Sérignac.  
 En vente à Cahors, à la Librairie **GIRMA**, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.